

Service de la Coordination et  
du Soutien Interministériels  
Pôle de l'environnement  
Affaire suivie par : Xavier SINNA  
Tél. : 05 49 08 69 58  
Adresse mail : xavier.sinna@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 28 AVR. 2022

**Prise d'acte n° E226**

Madame, Monsieur,

Au titre de la réglementation applicable aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), lors de la visite de l'inspection des installations classées du 30 mars 2021, vous avez annoncé que votre élevage situé au lieu dit « Piançon » sur la commune de La PETITE BOISSIERE était en cessation d'activité depuis 2014.

À l'issue de cette visite de nombreuses non-conformités ont été relevées. Il vous a été demandé sous un délai de 8 mois de corriger ces anomalies.

Lors de la visite de l'inspection des installations classées de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations des Deux-Sèvres du 25 janvier 2022 et conformément aux dispositions du code de l'environnement, les travaux de remise en état du site ont été réalisés. Ainsi vous avez procédé à :

- L'évacuation des produits dangereux et la gestion des déchets présents sur le site ;
- La mise en sécurité de l'installation ;
- La mise en place d'interdictions ou de limitations d'accès au site ;
- La surveillance des effets de l'installation sur son environnement.

Votre établissement bénéficie d'un récépissé de déclaration n°3686 modifié en date du 30 juillet 1999 et de l'arrêté préfectoral modificatif et complémentaire n° 4756 du 22 juillet 2008 relatif à l'exploitation d'un élevage de 510 animaux-équivalents porcs.

Conformément à l'article R512-46-25 du code de l'environnement, je donne récépissé de la notification de la mise à l'arrêt de cette activité. De plus, vous trouverez ci - joint, copie du rapport de l'inspection des installations classées en date du 7 février 2022 valant procès verbal de récolement relatif à la remise en état du site.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la préfète et par délégation,  
Le secrétaire général de la Préfecture

Xavier MAROTEL



Monsieur Yves et Laetitia COIFFARD  
« Piançon »  
79700 – La PETITE BOISSIERE